



ASSURANCE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Quelles garanties et quel coût ?

Assurer une installation PV pour l'exploitant c'est envisager 3 contrats d'assurances ou trois volets assurances qui se déclinent en 6 garanties :

- **Volet 1** : tous dommages pendant la réalisation (associée à une Perte de recette anticipée si besoin) .L'assurance couvre le chantier depuis la fin du déchargement des matériaux sur le site jusqu'à la réception de l'installation
- **Volet 1bis** : *perte des recettes anticipée*. L'assurance couvre la perte des recettes attendues et non touchées du fait d'un sinistre indemnisable
- **Volet 1ter** : **RCMO** (Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage) : L'assurance garantit les dommages causés à autrui imputables à l'exécution de l'installation PV et trouvant son origine sur le lieu du chantier.
- **Volet 2** : tous dommages à l'installation en phase exploitation, c'est-à-dire à partir de la réception de l'installation et pendant toute sa durée de vie. L'assurance couvre l'installation pendant 1 an, la garantie se renouvelle tacitement sauf dénonciation préalable.
- **Volet 2bis** : *Perte des recettes* consécutives à un dommage garanti dans le volet2.
- **Volet 3** : **RC producteur d'énergie**. L'assurance garantit les dommages causés à autrui imputables à l'installation assurée dès lors qu'elle engage la responsabilité de l'exploitant

Le prix de l'assurance d'une installation PV n'est pas neutre, mieux vaut quand même le prévoir lorsqu'on est amené à bâtir son plan de financement.

Voici une fourchette de tarifs assurances donnée à titre indicatif et non contractuel basée sur les dernières consultations marché (1^{er} trimestre 2009) :

- **Volet 1** : entre 3 et 4,5 pour mille TTAC (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) du montant assuré
- **Volet 1bis** : entre 5 et 7 pour mille TTAC (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) du montant assuré



ASSURANCE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

- **Volet 1Ter** : entre 0,5 et 1 pour mille TTAC (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) du montant assuré
- **Volet 2** : entre 3 et 5 pour mille TTAC par an (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) du montant assuré
- **Volet 2bis** : entre 5 et 7 pour mille TTAC par an (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) du montant assuré
- **Volet 4** : forfait de 50 à 200 euros TTAC par an (Toutes Taxes Assurances comprises, pas de TVA en assurances, TA non récupérable) ; pour les grosses installations (au-delà de 750.000 euros), compter un tarif de l'ordre de 0,27°/°° TTAC du montant assuré.

Quelle est la plus value de KERN Assurances ? Quelques trucs pour optimiser son budget.

L'assurance des entreprises et des installations photovoltaïques est une affaire de spécialistes : à mi-chemin entre l'assurance des risques industriels (Incendie PE), des risques techniques (bris de machines) et des risques spéciaux (événementiel) , le courtier spécialisé dans le domaine du PV est en phase direct avec un marché des assurances en perpétuel mouvement dans un domaine dépourvu de repères et de statistiques fiables.

Là où les risques sont peu ou mal connu il faut faire preuve d'imagination tout en gardant à l'esprit les grands principes de l'assurances que sont la Mutualité et le principe indemnitaire.

C'est dans cette démarche que Kern Assurances s'inscrit.

Mettre en avant sa plus value ne pouvait pas aller sans livrer quelques astuces qui vous permettront de réduire intelligemment votre facture assurances.

Quelle est la plus value de KERN Assurances ?

Nous déposons le dossier d'étude auprès de 3 ou 4 assureurs, réceptionnons les offres et les remettons en ordre au sein d'un document récapitulatif et comparatif des garanties, tarif, franchises et exclusions :

- visibilité totale pour le décideur sur le bon choix d'assurance



ASSURANCE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

- tarif Kern Assurances compris dans la cotisation assurances (rien à ajouter)
- en cas de sinistre, c'est Kern Assurances qui gère la procédure avec l'assureur (missionner l'expert, chiffrer les pertes, acompte d'indemnité et indemnisation complète)
- Kern Assurances remet régulièrement les contrats en concurrence afin de bénéficier des meilleures offres d'assurances du marché
- Délai pour l'étude et remise de l'offre : dépôts du dossier complet + 1,5 semaines maxi

Quelques trucs pour alléger le coût de l'assurance

- Transférer le risque de casse pendant le chantier sur les épaules de l'installateur : il suffit de prévoir une clause de réserve de propriété envers l'installateur jusqu'à la réception de l'ouvrage.
- Demander à l'installateur une assurance TRC ME en inclusion du contrat « clé en main » avec clause d'assurance pour compte du maître d'ouvrage
- L'assurance RCMO est souvent déjà prévue dans les garanties annexes du contrat RC de l'entreprise : si vous avez déjà cette garantie, vérifiez le montant de la garantie et de son adéquation avec la valeur du chantier assuré. Si tout est ok, inutile de souscrire le volet 1ter RCMO.
- Faire un « tour du marché » tous les trois ans : le marché des assurances est un marché fluctuant, si vous n'avez pas de sinistre, demandez à votre courtier de sonder tous les trois ans le marché des assurances afin d'avoir toujours la charge assurance la plus compétitive. Attention prenez vous y suffisamment à temps pour ne pas être bloqué par le délais de préavis (2 mois en général).

A votre disposition pour en discuter

Liens utiles sur le site :

<http://www.kernassurances.fr/news/photovoltaïque-ca-sassure>

<http://www.kernassurances.fr/trouver-une-assurance-avec-kern/produits-de-niches-produits-cibles/installations-photovoltaïques>



ASSURANCE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

<http://www.kernassurances.fr/news/assurance-du-photovoltaïque-avec-covea-riks>